



Comptabilité

TVA SUR LES OPERATIONS INTRACOMMUNAUTAIRES

Vidéo 7

Support

Alain HENRY

Présentation de cette vidéo

Durée globale	<i>Environ 40 minutes</i>
Applications à effectuer seul	<i>1 cas complet</i>
Documents à télécharger	• <i>Un fichier support comprenant les exemples et applications énoncés et corrigés</i> • <i>Un formulaire vierge CA3</i>
Durée à consacrer, prises de notes et applications incluses	<i>Environ 1 heure 30 minutes</i>
Compléments d'étude dans le fichier cas pratique annexé à cette vidéo	<i>1 exercice complet énoncé et corrigé</i>

ca3 vierge.pdf

CM2V17 EXERCICE CORRIGE.pdf

CM2V17 EXERCICE ENONCE.pdf

CM2V17 SUPPORT.pptx

Sommaire

- Les pays de l'union Européenne.
- Les principes de base d'assujettissement à la TVA
- La terminologie
- Les obligations du livreur
- Les obligations de l'acquéreur
- Cas pratiques
- La comptabilisation des opérations intracommunautaires

Les principes

Les pays de l'union Européenne

- Au premier juillet 2015, les 28 pays suivants (27, après sortie du Royaume Uni) font partie de l'union Européenne et sont donc concernés par la réglementation de la TVA intra-communautaire

Allemagne	France	Pologne (le zloty)
Autriche	Grèce	Portugal
Belgique	Hongrie (le florint)	République tchèque (la couronne tchèque)
Bulgarie (le lev)	Irlande	Roumanie (le leu)
Chypre	Italie	République Slovaque
Croatie (la kuna)	Lettonie	Finlande
Danemark (la couronne danoise)	Lituanie	Slovénie
Espagne	Luxembourg	Suède (la couronne suédoise)
Estonie	Malte	Pays Bas
Royaume Uni (la livre sterling)		

Dans cette vidéo nous étudierons uniquement les opérations entre pays membre de cette zone. Les autres opérations feront l'objet d'une prochaine vidéo.

Les pays de l'union Européenne

Quelques précisions sur la territorialité :

- Le territoire Français au sens de la réglementation douanière comprend la France métropolitaine (Corse comprise mais avec des dérogations et en particulier des taux minorés), Monaco et la principauté d'Andorre
- Les territoires et départements d'outre-mer sont considérés comme tiers à la zone d'union européenne dans les relations entre elles, et dans leurs relations avec la métropole. Ainsi une vente d'un opérateur Français à son client en Guadeloupe ne sera pas considérée comme une opération intracommunautaire
- Le principe est le même pour les autres états de l'union. Ainsi les îles Canaries, les îles anglo-normandes et de nombreux autres territoires seront considérés comme hors union européenne.

La terminologie

Notez les termes utilisés dans le cadre des échanges internationaux :

	Termes utilisés
Achats à un fournisseur d'un autre état membre de l'union européenne	Acquisitions
Ventes à un client d'un autre état membre de l'union européenne	Livraisons
Achats à un fournisseur d'un état hors union européenne	Importations
Ventes à un client d'un état hors union européenne	Exportations
Assujetti ou non à TVA	
Est considéré comme assujetti à la TVA intracommunautaire : toute entreprise ou tout organisme ayant obtenu un numéro d'identification de l'administration fiscale Un organisme ne pouvant pas (Ou ne désirant pas) fournir ce numéro ne bénéficiera pas des dispositions spécifiques à ce statut et sera considéré comme non assujetti tel un particulier.	
Numéro d'identification à la TVA intracommunautaire	
Toute entreprise redevable de la TVA dans l'Union européenne dispose d'un numéro d'identification fiscal individuel délivré par son administration fiscale. Ce numéro doit obligatoirement figurer sur les factures, les déclarations d'échanges de biens et les déclarations de TVA de l'entreprise. Pour les entreprises domiciliées en France, le numéro est constitué du code FR, d'une clé informatique à 2 chiffres et du numéro Siren de l'entreprise (9 chiffres).	

***Les ventes et achats de marchandises et produits
entre assujettis à TVA***

La TVA sur les acquisitions et livraisons entre assujettis

Définissons le cadre :

- * Il s'agit de vente à distance de biens d'un état membre vers un autre état membre de l'union européenne
- * Les marchandises ou les produits ont quitté le territoire national et ont été livrés dans l'autre état
- * Le fournisseur et son client sont tous deux assujettis à TVA et sont en mesure de produire un numéro d'identification à la TVA intracommunautaire

Le principe : La règle de l'autoliquidation s'applique

- * La vente est exonérée et la facture apparaît nette de TVA
- * L'acquisition est assujettie et l'acquéreur paie la TVA au taux de son pays puis la récupère selon les règles de déduction de son pays.
- * La déclaration de TVA fait donc apparaître une TVA collectée et une TVA récupérable et dans la majorité des cas, l'opération est neutre pour l'acquéreur (Et pour le vendeur).

Les obligations du livreur

La facture doit faire apparaître le numéro d'identification à la TVA du client et de son fournisseur.

Dans le cas d'exonération de la livraison, la mention suivante devra apparaître sur la facture :

Exonération de TVA, article 262 ter 1, du code général des impôts ou article 138 de la directive TVA 2006/112/CE

La déclaration de TVA fera apparaître le montant net de la facture sur les lignes suivantes :

Cadre opérations non-imposables : Ligne 6 Livraison intracommunautaire

Exemple :

Nous facturons à notre client allemand une marchandise d'un montant de 100 000 €. La facture ne comporte pas de TVA.

Dans ce cas, il suffira d'indiquer sur la déclaration le montant facturé sur la ligne 06 du cadre opérations non-imposables :

MONTANT DES OPÉRATIONS RELEVÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
Ventes, prestations de services			04	Exportations hors CE	0032
Autres opérations imposables			05	Autres opérations non imposables	0033
Acquisitions intracommunautaires	0031		06	Livraisons intracommunautaires	0034
(dont ventes à distance et/ou opérations de montage :			07	Achats en franchise	0037
Régularisations	0036		7B	Régularisations	0039
(Important : cf. notice)				(Important : cf. notice)	

DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

Les obligations de l'acquéreur

Les opérations réalisées entre assujettis :

L'auto-liquidation de la TVA sera effective sur la déclaration de TVA par les lignes suivantes :

Cadre opérations imposables :

Ligne 03 Acquisition intracommunautaire en cas d'achat à un vendeur situé hors de France en union européenne

Cadre Décompte de la TVA à payer :

Lignes 8 à 9B pour la TVA collectée

Ligne 17 Dont TVA sur opérations intra-communautaires

Ligne 19 ou ligne 20 pour la TVA déductible.

Exemple

Notre fournisseur italien nous facture une marchandise d'un montant de 50 000 €

La facture ne comporte pas de TVA.

Dans ce cas, il faudra compléter ainsi les cadres d'opérations imposables, de TVA collectée et déductible

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)				OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	0979		04	Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracommunautaires
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045		6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage:)	0031	50000		

Les autres cadres figurent en diapos suivante

Autres cadres de la déclaration CA3

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08 Taux normal 20 %	0207	50000	10000
09 Taux réduit 5,5 %	0105		
9B Taux réduit 10 %	0151		
Opérations réalisées dans les DOM			
10 Taux normal 8,5 %	0201		
11 Taux réduit 2,1 %	0100		
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13 Ancien taux	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15 TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
5B Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0602	
16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)			10000
7C Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation		0046	
17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		0035	10000
18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		0038	
TVA DÉDUCTIBLE			
19 Biens constituant des immobilisations		0703	
20 Autres biens et services		0702	10000
21 Autre TVA à déduire (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice])		0059	
22 Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001	
2C Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0603	
23 Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)			10000
22A Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent			
24 Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)		0709	
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25 Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		
28 TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)			0

La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A.

***Les ventes de marchandises et produits à un
non-assujetti***

La TVA sur une vente à un non-assujetti

Le principe : L'opération est dénommée « Ventes à distance à un non-assujetti ». Le vendeur facture la TVA au taux de son pays. La facture fera donc apparaître un hors taxes, une TVA et un TTC

Une exception : Si le montant annuel des opérations de l'année précédente avec cet état dépasse un montant variable selon le pays (35 000 € en France), le fournisseur devra facturer la TVA au taux de facturation du pays de destination. Il devra ensuite effectuer toutes les formalités de déclaration de TVA de ce pays soit par l'intermédiaire d'un représentant fiscal soit par un service spécialisé en France.

Exemple : Le vendeur Français vend à un particulier italien. Le seuil italien est fixé à 35 000 € et le taux normal italien est de 22%

Si les ventes à distance de l'exercice précédent vers l'Italie sont inférieures ou égales à 35 000 €, la TVA sera facturée au taux Français de 20%

Si les ventes à distance de l'exercice précédent vers l'Italie sont supérieures à 35 000 €, la TVA sera facturée au taux Italien de 22%. Les formalités italiennes de déclaration à la TVA s'appliqueront soit par l'intermédiaire d'un représentant fiscal en Italie soit un par un service public spécialisé en France.

Prenons le cas d'une vente de marchandises France vers non assujetti italien d'un montant de 1200 €.

Dans ces cas le fournisseur Français facturera TTC ainsi :

1^{er} cas ventes $\leq$ 35 000 €

Hors taxes	1 200,00 €
TVA 20%	240,00 €
TTC	1 440,00 €

2^{ème} cas ventes $>$ 35 000 €

Hors taxes	1 200,00 €
TVA 22%	264,00 €
TTC	1 464,00 €

La déclaration de TVA dans le premier cas

Elle présentera ainsi :

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01 Ventes, prestations de services	0979	04 Exportations hors UE	0032
02 Autres opérations imposables	0981	05 Autres opérations non imposables	0033
2A Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	06 Livraisons intracommunautaires	0034
2B Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045	6A Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
03 Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage: 1200)	0031	07 Achats en franchise	0037
3A Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
3B Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	7B Régularisations (important : cf. notice)	0039
3C Régularisations (important : cf. notice)	0036		
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08 Taux normal 20%	0207	1200	240
09 Taux réduit 5,5%	0105		
9B Taux réduit 10%	0151		
Opérations réalisées dans les DOM			
10 Taux normal 8,5%	0201		
11 Taux réduit 2,1%	0100		
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13 Ancien taux	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15 TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
5B Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0602	
16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)			240

La ligne 11 ne concerne que les DOM

La déclaration de TVA dans le deuxième cas

Elle présentera ainsi :

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services,	0979	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	06	Livraisons intracommunautaires	0034
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045	6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage:	0031	07	Achats en franchise	0037
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)		
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	7A	Régularisations (important : cf. notice)	0043
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036	7B	Régularisations (important : cf. notice)	0039

La déclaration de TVA sera effectuée selon les règles propres à l'Italie.

Ventes à distance, exemple

Nous facturons une marchandise assujettie à un taux normal à un client non-assujetti allemand :

Montant HT 3 500,00 €

Taux de TVA allemande : 19% et seuil allemand de ventes à distance de 100 000 €

1^{er} cas : Le chiffre d'affaire réalisé en ventes à distance en Allemagne est inférieur ou égal à 100 000 € pour l'exercice précédent.

Dans ce cas, il faudra facturer la TVA française :

Montant HT	3 500,00 €
TVA 20%	700,00 €
TTC	4 200,00 €

2^{ème} cas : Le chiffre d'affaire réalisé en ventes à distance en Allemagne est supérieur à 100 000 € pour l'exercice précédent.

Dans ce cas, il faudra s'immatriculer en Allemagne facturer la TVA allemande. Le représentant fiscal déclarera et versera la TVA collectée en Allemagne.:

Montant HT	3 500,00 €
TVA 19%	665,00 €
TTC	4 165,00 €

Ventes à distance, déclaration CA3

2^{ème} cas : Nous facturons la TVA allemande :

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services.....	0979	04	Exportations hors UE.....	0032
02	Autres opérations imposables.....	0981	05	Autres opérations non imposables.....	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires.....	0044	06	Livraisons intracommunautaires.....	0034
	(article 283-2 du Code général des impôts)				3500

Notre représentant fiscal se chargera d'effectuer la déclaration de TVA à l'administration allemande

***Les prestations de services entre assujettis à
la TVA intracommunautaire***

La terminologie

Notez les termes utilisées dans le cadre des échanges internationaux :

	Termes utilisés
Fournisseurs ayant effectué la prestation	Prestataire de services
Client bénéficiaire de la prestation	Preneur

Les TVA sur les prestations de services

Les règles de base entre assujettis :

Les règles applicables sont similaires à celles régissant les livraisons et acquisitions : La prestation est taxable dans le pays du preneur au taux de son pays soit l'application de la règle de l'auto-liquidation au niveau du preneur bénéficiaire et exonération du prestataire.

Cela signifie que le prestataire facture sans TVA et le bénéficiaire paiera la TVA selon les taux et règles de son pays puis la déduira en TVA déductible sur sa déclaration.

La déclaration de TVA du prestataire :

Le montant facturé en exonération de TVA figurera en **ligne 05 Autres opérations non imposables** du cadre B OPERATIONS NON IMPOSABLES

La déclaration de TVA du preneur bénéficiaire de la prestation :

L'auto liquidation fera apparaître les montants de TVA collectée en opérations imposables puis de TVA déductible

Cadre opérations imposables :

Ligne 02A Achats de prestations intracommunautaires pour les prestations de services réalisées par un prestataire établi hors de France en union européenne

Cadre Décompte de la TVA à payer :

Lignes 8 à 9B pour la TVA collectée

Ligne 19 ou ligne 20 pour la TVA déductible.

Prestation à un assujetti à TVA

Nous facturons à notre client autrichien une prestation d'un montant de 3 000 €

La facture ne comporte pas de TVA.

Dans ce cas, il suffira d'indiquer le montant facturé sur la ligne 05 du cadre opérations non-imposables :

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services	0979	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires	0044	06	Livraisons intracommunautaires	0034
					3000

Prestation facturée par un assujetti à TVA

Notre fournisseur polonais nous facture une prestation d'un montant de 1 000 €

La facture ne comporte pas de TVA.

Dans ce cas, il faudra compléter ainsi les cadres d'opérations imposables, de TVA collectée et déductible :

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES		
01	Ventes, prestations de services	0979	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981	05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires	0044	06	Livraisons intracommunautaires	0034
	(article 283-2 du Code général des impôts)	1000			

Prestation facturée par un assujetti à TVA

- Autres cadres de la déclaration CA3 :

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08 Taux normal 20 %	0207	1000	200
09 Taux réduit 5,5 %	0105		
9B Taux réduit 10 %	0151		
Opérations réalisées dans les DOM			
10 Taux normal 8,5 %	0201		
11 Taux réduit 2,1 %	0100		
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13 Ancien taux	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15 TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
5B Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0602	
16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)			200
7C Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation		0046	
17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires		0035	
18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		0038	
TVA DÉDUCTIBLE			
19 Biens constituant des immobilisations		0703	
20 Autres biens et services		0702	200

La ligne 11 ne concerne que les DOM.
Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A.

Les cas particuliers

Ce sont les prestations matériellement localisables et les prestations immatérielles.

- * **Les prestations matériellement localisables : (TVA sur le lieu de consommation de la prestation)**
 - * Les prestations sur un immeuble sont assujetties au lieu de l'immeuble
 - * Les transports de personnes sont assujettis sur le lieu du transport effectué soit par exemple le kilométrage effectué en France
 - * La location de moyens de transport de courte durée (Inférieure à 30 jours) sera imposée en France si le moyen de transport est mis à disposition du preneur en France

- * **Les prestations immatérielles : (TVA dans l'état du preneur)**
 - * Droits d'auteur, brevets, licence, marques
 - * Publicité
 - * Conseils, fournitures d'informations
 - * Opérations financières
 - * Mise à disposition de personnel
 - * Intermédiaire, commissionnaire

La TVA sera auto liquidée par le preneur dans son pays.

***Les prestations de services à un non-assujetti
à la TVA intracommunautaire***

Les TVA sur les prestations de services à un non-assujetti

La règle de base :

On retrouve le principe de taxation des opérations de ventes et achats à un non assujetti mais sans limite de seuil.

La prestation sera facturée par le prestataire selon les règles de son pays.

Un exemple :

Notre entreprise assujettie à TVA en France facture une prestation de services de 800 € à notre client dénommé le preneur en Espagne.

La facture fera apparaître la TVA Française au taux de 20% soit :

Prestation HT	800,00 €
TVA 20%	160,00 €
TTC	960,00 €

Notre déclaration de TVA fera apparaître le montant HT En ligne 01 du cadre opération imposable et la TVA à payer en ligne 08 au taux de 20%

La déclaration CA3 se présentera ainsi :

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES						
OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)			OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services.	0979	800	04	Exportations hors UE	0032
02	Autres opérations imposables	0981		05	Autres opérations non imposables	0033
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044		06	Livraisons intracommunautaires	0034
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045		6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage)	0031		07	Achats en franchise	0037
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030			Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040		7A		
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036		7B	Régularisations (important : cf. notice)	0039
B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER						
TVA BRUTE			Base hors taxe		Taxe due	
Opérations réalisées en France métropolitaine						
08	Taux normal 20 %	0207	800		160	

Les écritures comptables

La comptabilisation des opérations intracommunautaires

* L'enregistrement des acquisitions de biens :

Il convient d'enregistrer l'auto-liquidation de TVA par utilisation d'un compte 4452 pour la partie TVA collectée et 44566 pour la TVA déductible

Exemple d'une facture d'achats de marchandises pour un montant exonéré de 5 000 €

Le client Français devra déclarer une TVA collectée et une TVA déductible de $5000 \times 20\% = 1000\text{€}$

L'enregistrement au journal d'achat sera le suivant :

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	5 000	
44566	TVA déductible	1 000	
4452	TVA sur acquisition intracommunautaire		1 000
401	Fournisseurs		5 000

* L'enregistrement des livraisons de biens :

La facture étant exonérée de TVA, seul le montant net apparaîtra

Exemple d'une facture de ventes de marchandises pour un montant exonéré de 5 000 €

L'enregistrement au journal de vente sera le suivant :

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
411	Clients	5 000	
707	Ventes de marchandises		5 000

Applications

Cas pratique énoncé

Les données du mois

	HT
Ventes facturées en France HT	1 252 827,15 €
Prestations de services facturées en France HT	41 525,67 €
Prestations de services encaissées en France TTC	92 615,19 €
Ventes à un assujetti allemand	425 302,45 €
Vente à un non assujetti allemand (Le seuil n'est pas dépassé)	18 425,17 €
Prestation de service facturée à un assujetti allemand	6 251,38 €
Encaissement sur prestations de services à un assujetti allemand	4 229,37 €
TVA déductible sur biens et services France	112 615,69 €
Facture d'achat HT à un assujetti allemand	67 229,65 €
TVA récupérable sur immobilisations	131 456,29 €
Taux de TVA	20%

Etablissez les déclarations de TVA sur tableau et déclaration Cerfa

Comptabilité

**Vous êtes actuellement en phase de
traitement du cas pratique**

**Interrompez la vidéo et nous nous
retrouverons pour comparer nos résultats**

Cas pratique corrigé

Le traitement des opérations du mois

	HT	TVA collectée	TVA déductible
Ventes facturées en France HT	1 252 827,15 €		
Prestations de services facturées en France HT	41 525,67 €		
Prestations de services encaissées en France TTC	92 615,19 €		
Ventes à un assujetti allemand	425 302,45 €		
Vente à un non assujetti allemand (Le seuil n'est pas dépassé)	18 425,17 €		
Prestations de services facturées à un assujetti allemand	6 251,38 €		
Encaissement sur prestations de services par un assujetti allemand	4 229,37 €		
TVA déductible sur biens et services France	112 615,69 €		
Facture d'achat HT à un assujetti allemand	67 229,65 €		
TVA récupérable sur immobilisations	131 456,29 €		

Décompte de TVA collectée

		HT	TVA 20%
Ventes France		1 252 827,15 €	
Prestations de services encaissées en France TTC	92 615,19 € /120%	77 179,33 €	
Vente à un non assujetti allemand		18 425,17 €	
Facture d'achat HT à un assujetti allemand		67 229,65 €	
TOTAUX		1 338 481,97 €	267 696,39 €

Cas pratique corrigé

Décompte de TVA déductible

		TVA
TVA déductible sur biens et services France		112 615,69 €
Facture d'achat HT à un assujettiallemand	67 229,65 € * 20%	13 445,93 €
TVA déductible sur biens et services		126 061,62 €

Opérations non-imposables

Ventes à un assujetti allemand	425 302,45 €
Encaissement sur prestations de services par un assujetti allemand	4 229,37 €
Totaux	429 531,82 €

Déclaration de TVA

	HT	TVA 20%
TVA collectée	1 338 481,97 €	267 696,39 €
Dont TVA sur acquisitions intra communautaires	67 229,65 * 20%	13 445,93 €
TVA déductible sur biens et services		126 061,62 €
TVA récupérable sur immobilisations		131 456,29 €
Total de TVA déductible		257 517,91 €
TVA à payer	267 696,39 - 257 517,91	10 178,48 €

Application corrigée

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER			
TVA BRUTE		Base hors taxe	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08 Taux normal 20 %	0207	1338482	267696
09 Taux réduit 5,5 %	0105		
9B Taux réduit 10 %	0151		
Opérations réalisées dans les DOM			
10 Taux normal 8,5 %	0201		
11 Taux réduit 2,1 %	0100		
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13 Ancien taux	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15 TVA antérieurement déduite à reverser		0600	
5B Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0602	
La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A.		16 Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)	267696
		7C Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation	0046
		17 Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	13446
		18 Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038
TVA DÉDUCTIBLE			
19 Biens constituant des immobilisations		0703	131456
20 Autres biens et services		0702	126062
21 Autre TVA à déduire		0059	
(dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice]			
22 Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		8001	
2C Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)		0603	
		23 Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	257518
		24 Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	0709
		(articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	
22A Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent %			
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25 Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705		
		28 TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)	10178

Application corrigée

Enregistrement de la déclaration de TVA :

NB : En TVA collectée compte 4457 faites apparaître le montant de TVA facturée en France donc sous déduction de la TVA sur acquisitions soit

$$267\,696,39 - 13\,445,93 = 254\,250,46$$

L'écriture se présentera ainsi

Compte	Intitulé	Débit	Crédit
4457	TVA collectée	254 250,46	
4452	TVA sur acquisitions intracommunautaires	13 445,93	
44566	TVA déductible sur biens et services		126 061,62
44562	TVA sur immobilisations		131 456,29
44551	TVA à décaisser		10 178
758	Produits divers de gestion courante		0,48
	Déclaration de TVA		
	TOTAUX	267 696,39	267 696,39

Les points essentiels

La terminologie

Notez les termes utilisées dans le cadre des échanges internationaux :

	Termes utilisés
Achats à un fournisseur d'un autre état membre de l'union européenne	Acquisitions
Ventes à un client d'un autre état membre de l'union européenne	Livraisons
Achats à un fournisseur d'un état hors union européenne	Importations
Ventes à un client d'un état hors union européenne	Exportations
Le bénéficiaire d'une prestation de services	Preneur

Les mécanismes de base

Entre assujettis:

L'acquéreur de matières, produits ou marchandises et le preneur de services sont assujettis à la TVA de leurs pays. Ils devront donc dans leurs déclarations inclure le montant en TVA collectée puis la déduire selon la législation de leur pays.

Le livreur (Fournisseur) et le prestataire de services seront exonérés et ne factureront donc pas de TVA

Entre un assujetti et son client non-assujetti :

Le livreur (Fournisseur) et le prestataire de services factureront la TVA au taux de leurs pays

Une exception en cas de vente de matières, produits ou marchandises :

Si les ventes réalisées l'année précédente avec le pays de destination sont inférieures ou égales à un seuil variable selon les états, l'opération sera facturée au taux du pays de destination. Ce n'est pas le cas en matière de prestations de services.

Pour mémoire : les exceptions à ces principes, notamment en cas de prestations localisables. Il s'agit d'une liste précise de prestations (Voir le détail dans le code général des impôts) Dans ces cas, la TVA est due dans le pays de réalisation de la prestation.

Sommaire de la vidéo suivante

La TVA internationale hors Union Européenne

- **Les principes de base d'assujettissement à la TVA entre pays tiers à l'union européenne**
- **La terminologie**
- **Les obligations de l'exportateur**
- **Les obligations de l'importateur**
- **Cas pratiques d'ensemble**